

Témoignage de l'amie du détenu transféré injustement de Bochuz à La Stampa (TI)

Mesdames, Messieurs,

Je viens de découvrir votre bulletin et je le trouve vraiment très intéressant. Je suppose que vous connaissez mon nom : je suis Marlène Curtet, l'amie de FL, le détenu transféré des EPO à La Stampa, et condamné à la prison à vie sans preuve. Vous parlez justement dans votre bulletin no 1 de son transfert à Lugano. Ce transfert qui a été reconnu illégal par la juge d'application des peines. J'ai dû faire les voyages à Lugano du 9 décembre 2010 au 21 février 2011.

A force de lettres et d'e-mails au Service pénitentiaire, au Conseiller d'Etat, de courriers de FL, ils l'ont finalement transféré à Bellechasse (Morat), plus près que Lugano, mais pas aux mêmes conditions : pour lui un régime de préventive au lieu d'un régime de responsabilisation. Pour ce qui nous concerne, au lieu des onze heures de visite dont un parloir privé, je me retrouve avec seulement une heure imposée le dimanche matin.

Le retour de FL aux EPO devrait avoir lieu... mais imaginez un peu les préjudices subis :

- moraux : se réhabituer à d'autres détenus, d'autres habitudes d'incarcération
- trois jours de cachot en haute sécurité (suite à cela : l'affaire de « falsification de documents par les EPO »)
- transfert à Lugano en catimini le 9 décembre alors qu'il devait déposer son recours au Tribunal fédéral pour le 4 janvier 2011 (je rappelle qu'il a été condamné à la prison à vie sans preuve, toutes les preuves à décharge ont été écartées)
- le recours au TF a dû se faire dans des conditions déplorables : les avocats ne peuvent pas s'absenter une journée complète pour rencontrer le client, les horaires d'avion impossibles à faire, j'ai dû assumer les billets d'avion de ses avocats pour que FL puisse les rencontrer, etc., etc.

Je vous encourage à lire le site internet www.affaire-legeret.ch . Vous pourrez voir l'affaire qui est en cours de falsification de documents selon FL, les articles parus dans la presse, il y a les preuves avancées par le journal Vigousse, reprises sur le site, les explications de FL et les documents.

Je me pose la question POURQUOI une direction peut agir et être encore en place ? Agir ainsi envers un détenu dit exemplaire, puisqu'il bénéficie du pécule maximum.

Tout a commencé par une histoire de prime d'assurance maladie, ses revenus étant séquestrés par l'Etat de Vaud, il ne peut pas payer ses primes. Alors que tous les prisonniers sont pris en charge par le SPEN à ce niveau-là ! Pour éviter que FL ait des poursuites et afin qu'il puisse prendre son médicament, c'est moi qui ait assumé ces frais, ceci depuis 2008 ...

Il a fallu des jours de cachot, des dizaines de lettres, une interpellation au Grand conseil le 21 décembre, toute une procédure pour se faire entendre, tant d'énergie développée pour que d'un coup ce dossier soit pris en charge et les droits du détenu reconnus.

Ce transfert à la prison de La Stampa a été si lourd de conséquences. Comment préparer un recours au TF dans de telles conditions ? Comment supporter l'éloignement de ses amis, de moi-même et en plus durant les Fêtes ? Je devais partir tous les vendredi après-midi pour le voir une ou deux heures.

Au total, 12 heures de train, une nuit au Tessin... tout cela pour un abus de pouvoir d'une direction. Il y a autre chose, mais quoi, pourquoi tant d'acharnement contre ce détenu ?

Je me devais de vous signaler cette affaire afin que vous sachiez l'existence d'un homme qui clame son innocence depuis cinq ans. Sa vie s'éteint petit à petit, il croyait à la justice, il veut encore y croire, mais sans des gens à l'extérieur qui le soutiennent, il aurait déjà été oublié de tous ... comme Skander Vogt, comme tellement d'autres. Il n'avait qu'une personne chère à son cœur, sa maman, et il est accusé de l'avoir assassinée ! Sur le site internet, vous pourrez constater tant de questions et tant de pourquoi ?

Aujourd'hui avec votre bulletin, une lueur d'espoir s'allume pour les oubliés des pénitenciers suisses !
Merci de votre engagement

Marlène Curtet
20 avril 2011